

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: 8: Smart cities

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

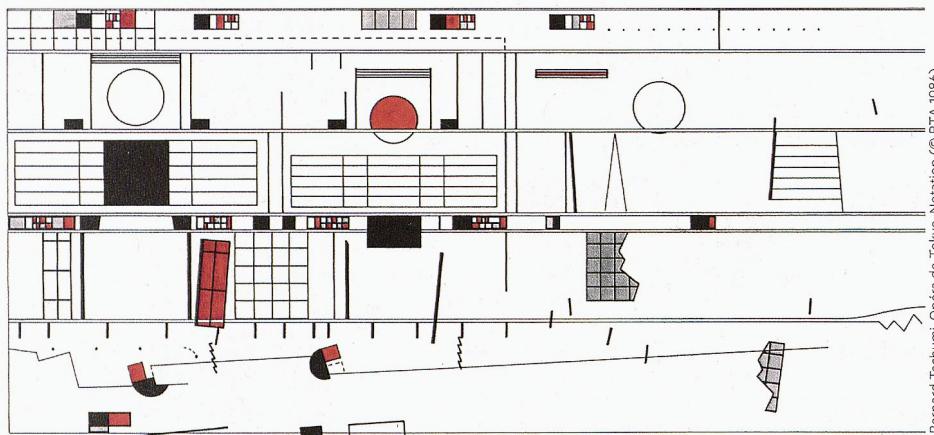
Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉS

BERNARD TSCHUMI S'EXPOSE À POMPIDOU

La rétrospective se poursuit jusqu'au 28 juillet à Paris



Bernard Tschumi « s'est engagé dans une dynamique du concept toujours soumise à l'épreuve du contexte, avec la scrupuleuse exigence de maintenir les deux pôles de cet antagonisme en tension »¹. Les propos que Frédéric Migayrou a tenus sur l'architecte franco-suisse pourraient servir de synopsis à l'exposition qui lui est actuellement consacrée au Centre Pompidou. Car l'architecture de Bernard Tschumi est une architecture activée, dont la conception et le développement font corps avec l'événement, c'est-à-dire avec l'expérience et la manière de vivre. Pour lui, « l'architecture est autant « espace » que ce qui se passe dans cet espace » et le bâtiment ne doit pas se résumer à être simple contenant, ou répondre de manière directe à un contexte.

L'exposition s'attache à rendre compte de la manière de fonctionner et de travailler de Tschumi, qui fait notamment usage de la notation (voir figure), une technique utilisée dans d'autres champs comme la danse et le cinéma et qui permet, en architecture, de tenir précisément compte non seulement de l'espace mais aussi de ce qui est susceptible de s'y produire.

Deux décennies après l'exposition monographique sur Bernard Tschumi au MoMA,

le Centre Pompidou inaugure une véritable rétrospective. La scénographie de l'exposition, orchestrée par l'architecte lui-même, propose un parcours qui débute par une introduction et se divise ensuite en cinq pôles thématiques – programme et superposition, vecteurs et enveloppes, espace et événement, contexte et concept, formes-concepts. Pour illustrer ces différents éléments inhérents à l'architecture telle que conçue par Tschumi, quelque 350 dessins, croquis, collages et maquettes, et la présentation de 45 projets réalisés en Europe, aux Etats-Unis, au Moyen-Orient et en Chine.

Parmi ces projets, plusieurs sont romands : le siège Vacheron Constantin à Genève, l'écal et le pôle d'échanges de la gare du Flon à Lausanne ou encore le Carnal Hall, actuellement en construction sur le site du Rosey, à Rolle². Ses réalisations majeures sont aussi présentées, notamment le musée de l'Acropole à Athènes et le Parc de La Villette, fruit du premier concours auquel il a participé en 1982 et dont l'objectif était de transformer une friche industrielle de 55 hectares en parc. L'exposition à Pompidou, qui met en lumière la pratique de Tschumi, théoricien et pédagogue avant d'être constructeur, trouve un écho dans l'actualité, puisque son projet parisien du zoo de Vincennes a été inauguré mi-avril.

PR

¹ Architecture: concept et notation, sous la direction de Frédéric Migayrou, ed. du Centre Pompidou, Paris, 2014, p. 36. Ouvrage bilingue de 256 pages qui accompagne l'exposition, conçu par Bernard Tschumi.

² Bâtiment ovoïdal destiné à abriter un auditoire de 800 places pouvant servir de salle de spectacles ou de conférences, un théâtre expérimental, des ateliers, des studios, une cuisine et un restaurant. L'inauguration est prévue début octobre.

Bernard Tschumi

Exposition jusqu'au 28 juillet au Centre Pompidou, Paris
www.centre Pompidou.fr

PDQ PAV

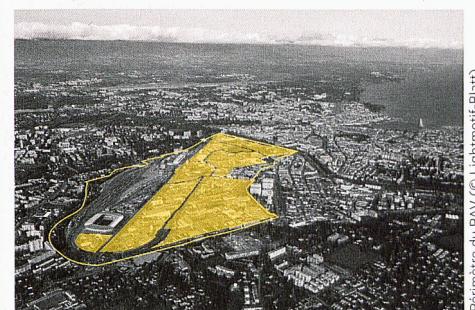
Consultation publique jusqu'au 12 mai

Le plan directeur de quartier (PDQ) pour le projet Praille Acacias Vernets (PAV) a été dévoilé mi-avril par l'Etat de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy, qui l'ont élaboré conjointement. Ce document est évolutif, parce que le secteur de 230 hectares est voué à muter sur plusieurs décennies. La consultation publique se déroulera jusqu'au 12 mai et l'adoption formelle du PDQ devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Le PDQ précise en quelque 150 pages les grands axes du projet, en termes d'urbanisation, de mise en œuvre, de mobilité, d'environnement et de programmation. Vingt-et-un principes guideront la réalisation du projet PAV. Le projet se développera sur une zone en activité, il faudra ainsi composer avec l'existant, créer un tissu liant, une continuité des parcours. Un autre de ces principes concerne le marquage du territoire par des lieux emblématiques, grâce à l'implantation de grands équipements publics. D'autres points du PDQ mettent l'accent sur le renforcement de la diversité des formes urbaines, le développement d'un réseau de transport multimodal, la prise en considération des principes de la société à 2000 watts.

Concernant le programme, le PAV devrait permettre de renforcer la mixité. Le PDQ se base sur la loi n° 10788 de juin 2011 qui définit un ratio d'un nouveau logement pour un nouvel emploi. Un ratio remis en question par le nouveau conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie Antonio Hodgers, qui souhaite construire deux logements pour chaque nouvel emploi.

PR



Consultation publique du PDQ

Jusqu'au 12 mai
 Office de l'urbanisme, Genève
www.ge.ch/pav